

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS1021

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bonnivard, M. Bazin, M. Liger, Mme Dalloz, M. Rolland, M. Hetzel, Mme Corneloup et
Mme de Pélichy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--